


4.00 crédits

0 h + 30.0 h

Q1 et Q2

Langue d'enseignement	Neerlandais
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Louis
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le niveau minimum de néerlandais à atteindre en fin d'année est le niveau A1/A2 défini par le Cadre européen commun de Référence pour les Langues. Les étudiants n'ayant jamais eu de cours de néerlandais auparavant, devraient atteindre le niveau A1. Certains étudiants, ayant déjà eu des cours en néerlandais au début de leur scolarité secondaire, atteindront le niveau A2. En outre la grammaire néerlandaise ainsi qu'un lexique de base, les étudiant.e.s maîtriseront du vocabulaire tiré du domaine juridique.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>L'évaluation porte sur l'ensemble de la matière abordée au cours et comprend :</p> <ol style="list-style-type: none"> Un examen écrit au Q1 ayant lieu hors session la semaine du 15 décembre 2025 et valant pour 50 % de la pondération finale. Un examen écrit au Q2. Celui-ci vaut pour également pour 50 % de la pondération totale. Cet examen aura lieu hors session lors de la semaine du 4 ou du 11 mai 2026. <p>Résultats finaux examens :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'étudiant.e obtient une seule cote pour la totalité de l'année. Si l'étudiant.e n'a pas obtenu la moyenne de 10/20 en décembre, il/elle passera en mai un seul examen qui comprendra la matière des deux quadrimestres. Si l'étudiant.e obtient la moyenne de 10/20 en décembre, alors il/elle passera en mai un examen comportant uniquement la matière du Q2 en mai. Si l'étudiant.e n'a pas obtenu la moyenne de 10/20 à la fin de l'année (résultats en juin), il/elle représente en août un examen sur la matière de l'ensemble de l'année. <p>En cas d'absence à l'une des parties de l'évaluation, l'étudiant obtient la note finale de 0A. S'il justifie son absence par un certificat médical envoyé à l'administration facultaire dans les 24 heures, il obtient la note finale de 0M. Il aura la possibilité de repasser l'examen mais uniquement pendant la session suivante. Aucune exception ne sera octroyée.</p>
Méthodes d'enseignement	<p>A noter : le cours est enseigné en français et en néerlandais. Les explications grammaticales se font en français afin de s'assurer que les étudiant.e.s comprennent bien toute la matière enseignée. En fonction du sujet, les étudiant.e.s sont également amené.e.s à pratiquer la langue néerlandaise oralement et à l'écrit. Le cours interactif est basé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des explications théoriques sur la grammaire données en classe par la professeure, toujours accompagnées d'exercices pratiques effectués en classe ainsi qu'à domicile (chaque dossier est accompagné d'exercices réalisés en classe ainsi que d'exercices supplémentaires à réaliser à domicile pour la semaine d'après) Une construction collaborative (prof & étudiant.e.s ensemble) de listes de vocabulaire, en discussion avec les étudiant.e.s en fonction de leurs besoins (par exemple vocabulaire juridique) et leurs envies (prise en compte de que les étudiant.e.s souhaiteraient connaître en néerlandais pour se débrouiller dans la vie de tous les jours) L'amélioration des différentes compétences linguistiques (compréhension & expression) tant pour le vocabulaire « classique » que le vocabulaire juridique <p>Il va de soi que la participation effective et régulière au cours est requise, tout comme la préparation des exercices indiqués par l'enseignante. Celle-ci se réserve le droit de vérifier si les étudiant.e.s ont bien réalisé les tâches demandées et si nécessaire d'exclure des étudiant.e.s du cours en cas de non-respect des consignes.</p>
Contenu	<p>D'une part, le cours vise essentiellement à apprendre les aspects grammaticaux nécessaires pour une maîtrise de base de la langue néerlandais : conjugaison du verbe (au présent, imparfait, futur, passé composé) ; les règles de structure de phrase ; les règles d'orthographe et de prononciation ; l'utilisation des déterminants ; le pluriel ; les pronoms ; l'accord de l'adjectif ; etc..</p> <p>D'autre part, les étudiant.e.s apprennent également un vocabulaire de base afin de savoir se débrouiller dans différentes situations de la vie quotidienne : phrases utiles dans la vie quotidienne, demander des renseignements (directions, restaurant ...) ; etc.</p> <p>Bien qu'il s'agisse d'un cours pour débutants, les étudiant.e.s auront le défi d'apprendre également du vocabulaire juridique. Ce vocabulaire est d'un niveau de difficulté certes plus élevé en comparaison avec le reste du cours, mais reste néanmoins indispensable afin de préparer les étudiant.e.s au cours de « Néerlandais juridique » qu'ils auront en bloc 2. Les étudiant.e.s travaillent avec le vocabulaire juridique à</p>

	plusieurs reprises durant toute l'année : apprentissage du vocabulaire au Q1, mise en pratique à travers différents exercices/travaux au Q2.
Ressources en ligne	<p>Le moyen de communication & de partage des documents est Teams :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'enseignante met à disposition des étudiant.e.s tous les documents dont ils ont besoin pour un bon suivi du cours (théorie grammaticale, exercices, exercices supplémentaires, correctifs des différents dossiers, etc) • Les étudiants trouvent également sur Teams : le planning de chaque quadrimestre, les informations importantes par rapport aux examens, des informations supplémentaires, des sources pour travailler la langue en dehors du cours etc. • Toute communication de l'enseignante envers les étudiant.e.s se fait via Teams. Les étudiant.e.s sont tenu.e.s de bien lire toutes les communications et de respecter les consignes données dans celles-ci (respecter les préparations à faire, les deadlines, etc.). (En revanche, toute communication de l'étudiant.e envers l'enseignante doit se faire par mail !)
Autres infos	<p>Rappel important : les étudiant.e.s qui suivent le cours de débutants ne doivent donc pas suivre les informations et les modalités publiées sur la page moodle « BDROI115X » : cette page concerne le cours de néerlandais intermédiaire !</p> <p>La présence aux cours de néerlandais en faculté de Droit est obligatoire. Les présences sont donc prises au début de chaque cours. Si l'étudiant.e est dans l'incapacité de se rendre au cours, il/elle doit envoyer un justificatif à l'enseignante ainsi qu'à l'administration facultaire dans les 24h afin de pouvoir considérer l'absence comme justifiée.</p> <p>En cas de grève des transports en commun : lorsqu'il s'agit d'une grève annoncée, les étudiant.e.s sont censé.e.s faire le nécessaire afin de quand même se rendre aux cours. Cependant, l'enseignante s'engage également à donner cours de manière hybride (en présentiel & distanciel en même temps) afin de donner l'occasion aux étudiant.e.s qui ne savent vraiment pas se rendre à l'université de quand même suivre le cours via Teams.</p> <p>Il est toujours possible pour les étudiant.e.s de prendre rendez-vous avec l'enseignante en dehors des heures de cours s'ils/elles le souhaitent. Les prises de rendez-vous se font soit par mail, soit oralement à la fin du cours. Le bureau des maîtres de langues est le P25 (2e étage du bâtiment Préfecture).</p> <p>Il n'y a pas de cours de langue néerlandaise en bloc 2, mais afin de continuer à pratiquer la langue en attendant le cours de « Néerlandais juridique » (qui a lieu au Q2 en bloc 2), un module préparatoire à Néerlandais juridique est organisé au premier quadri de la deuxième année. Les étudiant.e.s ayant réussi le cours de néerlandais débutants et ayant accès à Néerlandais juridique en bloc 2 sont obligés de participer à ce module préparatoire. Une liste des étudiant.e.s ayant réussi le cours de bloc 1 est transmise à l'enseignante du module préparatoire de bloc 2.</p>
Faculté ou entité en charge:	DRTB

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en droit	DROB1BA	4		
Bachelier en droit (français-anglais)	DRAB1BA	4		